

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-019-14978/23/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'association "Les Amis de Sainte-Victoire" pour la rénovation des toitures des bâtiments du prieuré - Approbation d'une convention - MGDIS n°5761 74291

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Consciente de la qualité et de la fragilité de son patrimoine naturel, et au regard des enjeux nationaux de transition écologique, la Métropole est engagée dans une politique de préservation, de gestion et d'aménagement des espaces naturels dans le cadre de sa compétence actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de valorisation du patrimoine naturel et paysager qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée « d'intérêt général dans ce domaine. »

L'association "Les Amis de Sainte-Victoire" créée en 1955 (loi 1901) est propriétaire et gestionnaire du Prieuré de Sainte-Victoire. Situé sur la crête sommitale de la montagne Sainte-Victoire, ce site ouvert au public est le plus visité du Grand Site de France « Concors Sainte-Victoire » : il accueille quelques 80 000 promeneurs par an.

L'association "Les Amis de Sainte-Victoire", association à caractère culturel et non confessionnel à statutairement pour objectif de :

- Restaurer et entretenir les bâtiments du Prieuré de Sainte-Victoire datant du XVIIe siècle.
- Utiliser l'ancien monastère comme refuge (abri ouvert aux randonneurs) ;
- Entretien la chapelle destinée aux célébrations chrétiennes.
- Organiser des manifestations traditionnelles pour maintenir le prestige de ce haut lieu de Provence.
- Faire connaître la montagne Sainte-Victoire, donner des informations sur le Prieuré et assurer la protection du site.

Le site du Prieuré de Sainte-Victoire abrite une chapelle, un monastère du XVII e siècle dans lequel un refuge de montagne, non gardé ouvert aux randonneurs, a été aménagé, un logis associatif, une esplanade d'accueil du public comprenant un belvédère, ainsi que des toilettes sèches à lombricompostage.

Le projet d'investissement sur lequel la participation de la Métropole est sollicité porte sur la rénovation des toitures du refuge et de la chapelle du Prieuré dont les bacs-acier existants datent de 1997. Sur les deux édifices, il s'agit de déposer la couverture bacs-acier pour la remplacer par des tuiles anciennes en terre cuite de type « canal » tel qu'au XVIIe siècle. La chapelle « Sainte-Victoire » et le refuge ouvert gracieusement aux randonneurs sont tous deux inscrits sur la liste des monuments historiques. Ce projet de réfection des toitures sera aussi l'occasion pour l'association de rénover les panneaux photovoltaïques : ceux-ci vont être déplacés sur la toiture du cloître pour une meilleure intégration paysagère et architecturale.

L'estimation du coût global du projet de reprises des toitures s'élève à 185 000 € TTC, dont 139 920 € TTC de travaux. La participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 10,7% soit 15 000 € TTC du montant des travaux d'investissement 139 920 € TTC.

L'association sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS n°5761

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association « Les Amis de Sainte-Victoire » une subvention d'un montant de 15 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement à l'association Les Amis de Sainte-Victoire d'un montant de 15 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Article 2 :

Est approuvée la convention relative à l'attribution de la subvention d'investissement à l'association Les Amis de Sainte-Victoire.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole en section d'investissement sous réserve du vote du budget primitif 2024 : autorisation de programme n°B150G20D01 opération n°180180400D « "Syndicat Sainte Victoire Valorisation du territoire" (DI2471AP).

Ces crédits relèvent de la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement » et du programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8SITES ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Gestion des risques majeurs
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC